

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 08 AVRIL 2024**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'administration se sont réunis à Clisson, à la salle du Cercle Olivier de Clisson, sous la présidence de Madame Marie-Gabrielle Carré, Vice-présidente du CCAS.

Étaient présents :

Mmes Marie-Gabrielle Carré, Sonia Sanchez, Patricia Mary, Séverine Blanloeil, Blandine Elain, M. Christian Peulvey, Mme Marie-Claude Bailliard, M. Franck Nicolon, M. Jean-Luc Wemaere, M. Claude Petit, Mme Claudine Liard.

Étaient absents excusés :

M. Daniel Cevaer (procuration à M. Jean-Luc Wemaere).

Étaient absents :

M. Xavier Bonnet, Mmes Catherine Cormerais, Nicole Cléro, Sophie Piveteau-Aussant, Ghislaine Rousset-Rigolier.

Secrétaire de séance : Mme Sonia Sanchez.

Date de la convocation : 04 avril 2024.

Nombre de membres en exercice : 17	Présents : 11	Excusés : 1	Absents : 5	Votants : 12
------------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

**ADMINISTRATION GENERALE**

**RESSOURCES HUMAINES**

- **RESIDENCE JACQUES BERTRAND : modification du tableau des effectifs**

Madame la Vice-présidente expose les faits.

La Collectivité doit veiller à la concordance des postes ouverts avec la réalité des grades des agents recrutés. En effet, le tableau des effectifs est amené à évoluer dans le temps (cf. mutations, recrutements, avancements de grades...) et doit être régulièrement mis à jour. C'est pourquoi, il est proposé d'actualiser comme suit le tableau des effectifs, avec effet à compter du **1<sup>er</sup> avril 2024** (sauf exceptions mentionnées) :

**Résidence Jacques Bertrand**

- *Aides-soignants, aides médico-psychologiques, accompagnants éducatifs et sociaux*
- Suppression d'un poste d'aide-soignant de classe supérieure à temps complet. L'agent occupant ce poste est parti en disponibilité au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Son remplacement a été effectué par voie de détachement sur un poste ouvert par anticipation (transformation d'un poste d'auxiliaire de soins principal de 2<sup>ème</sup> classe par un poste d'aide-soignant de classe normale à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023).
- Nomination d'un agent sur un poste d'auxiliaire de soins principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> avril 2024, suite à réussite au concours (poste ouvert par anticipation). En avril 2022, dans le cadre du reclassement des auxiliaires de soins, relevant de la spécialité aide-soignant du cadre d'emploi et la création des postes d'aides-soignants nécessaires, un poste d'auxiliaire de soins principal de 2<sup>ème</sup> classe avait été conservé, l'agent ayant fait part de sa volonté de passer le concours et de pouvoir être nommé sur ce grade.
- Suppression d'un poste d'agent social, précédemment occupé par l'agent nommé au grade d'auxiliaire de soins principal de 2<sup>ème</sup> classe.
- *Infirmiers*
- Autorisation de recruter, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024, une infirmière en soins généraux, sur le fondement de l'article L.332-8, 2<sup>o</sup> du Code général de la fonction publique (CDD de 3 ans), à l'issue d'une recherche infructueuse de candidat statutaire, pour assurer les fonctions d'infirmière coordinatrice. Au regard de la spécificité de l'emploi, de l'expertise et des compétences attendues, l'agent sera rémunéré en référence au 6<sup>ème</sup> échelon du grade d'infirmier en soins généraux, IM 518.

**Après avoir entendu cet exposé,**

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

VU le budget du CCAS et le budget de la résidence Jacques Bertrand,

VU les différents textes, portant sur les dispositions statutaires applicables aux agents de la fonction publique territoriale et aux cadres d'emplois des agents territoriaux,

VU la délibération du Conseil d'administration n°2023.12.14 en date du 11 décembre 2023 portant sur la modification du tableau des effectifs du CCAS de Clisson et de la résidence Jacques Bertrand,

VU l'avis favorable du Comité social territorial réuni le 25 mars 2024,

CONSIDERANT que les modifications apportées au tableau des effectifs répondent aux besoins de la résidence Jacques Bertrand et à des nécessités de service,

**Le Conseil d'administration,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les modifications précédemment exposées, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2024 (sauf exceptions mentionnées),

**MODIFIE** le tableau des effectifs qui tient compte de la mise en conformité des postes créés/supprimés et de ceux réellement pourvus, tel qu'il est présenté ci-dessous,

**DIT** que ce tableau des effectifs remplace celui annexé à la délibération du 11 décembre 2023,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la résidence Jacques Bertrand,

**AUTORISE** Monsieur le Président, à défaut, Madame la Vice-présidente, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**Sonia Sanchez**  
Secrétaire de séance



**Marie-Gabrielle Carré**  
Vice-présidente



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le **12 AVR. 2024**

- son affichage le **17 AVR. 2024**

Accusé de réception en préfecture  
044-264401555-20240408-DEL-240407-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.

## TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>er</sup> AVRIL 2024

SECTEUR	GRADE	EMPLOI	
		CREE	POURVU
<b>RESIDENCE « JACQUES-BERTRAND »</b>		<b>38</b>	<b>36</b>
	Attaché principal	1	1
Administration	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
	Adjoint administratif	1	1
Animation	Adjoint d'animation - <i>TNC 28h/semaine</i>	1	1
Maintenance	Adjoint technique - <i>TNC 28h/semaine</i>	1	1
Cuisine	Adjoint technique - <i>TNC 28h/semaine</i>	1	1
	Adjoint technique	2	2
Agents de service	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	2
	Adjoint technique - <i>TNC 31h30/semaine</i>	1	1
	Adjoint technique - <i>TNC 28h/semaine</i>	3	3
Psychologue	Psychologue de classe normale <i>TNC 07h/semaine</i>	1	1
Aides-soignants, aides médico- psychologiques, accompagnants éducatifs et sociaux	Auxiliaire de soins principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	3
	Aide-soignant de classe supérieure	2	2
	Auxiliaire de soins principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
	Aide-soignant de classe normale	7	7
	Auxiliaire de soins principal de 2 <sup>ème</sup> classe <i>TNC 28h/semaine</i>	1	0
	Aide-soignant de classe normale <i>TNC 28h/semaine</i>	2	1
	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	2
Infirmiers	Agent social	0	0
	Infirmier en soins généraux	2	2
	Infirmier en soins généraux hors classe <i>TNC 28 h/semaine</i>	1	1
	Infirmier en soins généraux <i>TNC 28h/semaine</i>	1	1
<b>AIDE SOCIALE</b>		<b>13</b>	<b>13</b>
Secrétariat	Assistant socio-éducatif principal	1	1
	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Aide à domicile	Agent social principal de 1 <sup>ère</sup> classe <i>TNC à 24h30/semaine</i>	2	2
	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe <i>TNC à 24h30/semaine</i>	1	1
	Agent social <i>TNC à 28h/semaine</i>	2	2
	Agent social <i>TNC à 24h30/semaine</i>	5	5
	Agent social <i>TNC à 11 h/semaine</i>	1	1
<b>TOTAL</b>		<b>51</b>	<b>49</b>

Modifications apportées

Accusé de réception en préfecture  
044-264401555-20240408-DEL-240407-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.

